QUI AIME BIEN TRIE BIEN

GUIDE DU TRI 2026

REGION de BARAUBE COMMUNAUTE DE COMMUNES

LE BIOSEAU ARRIVE CHEZ VOUS!



NOUVELLE CONSIGNE POUR TRIER VOS DÉCHETS

Retrouvez aussi le calendrier des tournées pour 2026 !

SOMMAIRE

LES BIODÉCHETS..... 3

CONSIGNES DE TRI..... 5

CONSISIGNES BENNE À VERRE & BENNE À PAPIER..... 6

LE CALENDRIER 2026..... 7

LA DÉCHETTERIE..... 9

LA RECYCLERIE: RECYCL’ORIENT..... 11

CONSEILS POUR DIMINUER SES DÉCHETS..... 13

MÉMO TRI 14

LE COMPOSTAGE..... 16

LA GESTION DES DÉCHETS..... 17

NOUVEAUTÉ 2026: LES BIODÉCHETS

Nouvelle collecte à la Communauté de Communes de Bar-sur-Aube:

Au printemps 2026, chaque habitant de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube pourra donner une seconde vie à ses déchets alimentaires, sans devoir disposer d'un compost à son domicile. Cette nouvelle solution, simple et accessible, permettra de **réduire efficacement le volume des ordures ménagères**.

La collecte se fera sous forme de **points d'apport volontaire** : **un bioseau sera distribué à chaque foyer**, et chaque commune sera équipée d'au moins une borne dédiée aux biodéchets.

Chaque geste compte : alors n'hésitez pas, participez à cette nouvelle collecte pour un territoire plus durable.

✓ Accepter



Epluchures et restes de repas



Reste de viandes poissons et crustacé



Coquilles



Marc de café et thé



Plantes fanées

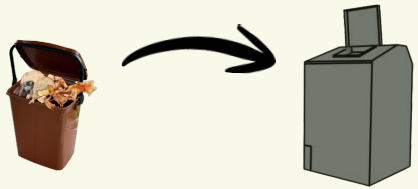
Comment cela fonctionne?

1



Placez vos déchets alimentaires dans votre bioseau : épluchures, restes de repas, marc de café, coquilles d'œufs…

2



Apportez le bioseau rempli à la borne dédiée la plus proche.

3



Les bornes sont collectées puis les déchets acheminés vers une plateforme de compostage.

Les avantages de cette nouvelle collecte :

- **Réduire les ordures ménagères :** jusqu'à un tiers de nos poubelles est composé de biodéchets. Cette nouvelle collecte permet de diminuer considérablement les déchets à traiter ainsi que d'éviter les mauvaises odeurs dans les poubelles d'ordures ménagères.

- **Limiter le gaspillage :** cela permet de prendre conscience de ce que nous jetons et d'adopter plus facilement des gestes anti-gâchis.

- **Valoriser localement les déchets :** grâce à ce nouveau fonctionnement, les biodéchets deviennent une ressource utile pour l'agriculture ou l'entretien des sols.

- **Protéger l'environnement :** moins d'enfouissement, moins d'incinération, moins d'émissions : cette collecte contribue à un territoire plus durable.

CONSIGNES DE TRI















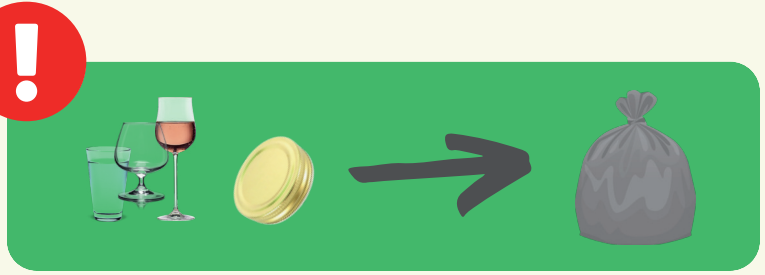
Les cartons doivent être obligatoirement **placés dans les sacs de TRI**, sinon ils ne seront pas ramassés ! Si les cartons sont **trop gros pour les sacs, veuillez les jeter à la déchetterie**.

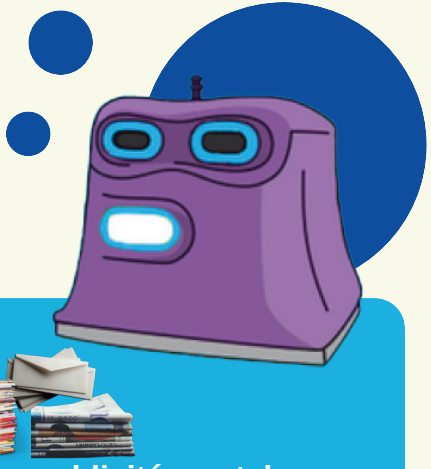
BENNES À VERRE ET PAPIER



Bouteilles, flacons, bocaux et pots

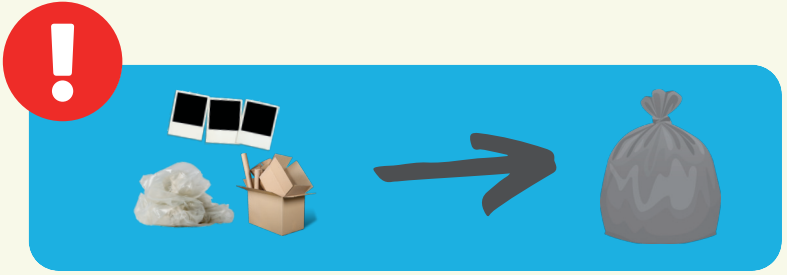
À NOTER
Inutile de laver les emballages,
mais il faut bien les vider !





Journaux, magazines, publicités, catalogues,
papiers de bureau, enveloppes

À NOTER
Les sacs bleus ne doivent
plus être utilisés !



CALENDRIER DE COLLECTE 2026

COMMUNES	ORDURES MÉNAGÈRES		TRI SÉLÉCTIF	
Ailleville	1	lundi	1	lundi
Arconville	4	lundi	1	lundi
Arrentières	1	lundi	1	lundi
Arsonval	6	mercredi	2	mercredi
Bar-sur-Aube	5	mardi	6	mercredi
Baroville	6	mercredi		mercredi
Bayel	3	vendredi		mercredi
Bergères	4	lundi	1	lundi
Bligny	4	lundi	1	lundi
Champignol-lez-Mondeville	4	lundi	1	lundi
Colombé-le-Sec	1	lundi	1	lundi
Couvignon	2	vendredi	4	lundi
Engente	1	lundi	1	lundi
Fontaine	2	vendredi	4	lundi
Fravaux	6	mercredi		mercredi
Jaucourt	6	mercredi		mercredi
Juvancourt	2	vendredi	4	lundi
Lignol-le-château	1	lundi	1	lundi
Longchamp-sur-Aujon	3	vendredi		mercredi
Meurville	6	mercredi		mercredi
Montier-en-l'Isle	6	mercredi		mercredi
Proverville	5	mardi	6	mercredi
Rouvres-les-vignes	1	lundi	1	lundi
Spoy	6	mercredi		mercredi
Urville	4	lundi	1	lundi
Ville-sous-la-ferté	2	vendredi	4	lundi
Voigny	1	lundi	1	lundi

REPORT DE JOURS FÉRIÉS

N°1	Lundi 6 avril	→ Jeudi 9 avril
N°2	Vendredi 1 mai Vendredi 25 décembre	→ Jeudi 30 avril → Jeudi 24 décembre
N°3	Vendredi 8 mai	→ Jeudi 7 mai
N°4	Lundi 25 mai	→ Jeudi 28 mai
N°5	Mardi 14 juillet	→ Jeudi 16 juillet
N°6	Mercredi 11 novembre	→ Jeudi 12 novembre

SEMAINE IMPAIRE

SEMAINE PAIRE

TOUTES LES SEMAINES

CALENDRIER 2026

JANVIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUIN

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

JUILLET

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AOUT

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

SEPTEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DÉCEMBRE

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

RAPPEL : LES CONTENEURS ET SACS DOIVENT ÊTRE SORTIS LA VEILLE AU SOIR

LA DÉCHETTERIE

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION DE LA DÉCHETTERIE:

- La déchetterie est accessible, sur **présentation d'un badge**, **aux particuliers, professionnels et associations du territoire** de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube.
- Pour obtenir votre badge, vous devez renseigner le formulaire **disponible en mairie, à la déchetterie ou sur www.barsuraube.org**. Le badge vous sera ensuite adressé par la voie postale. En cas de déménagement dans la communauté de communes, **pensez à changer votre adresse**.
- Les usagers doivent respecter le règlement intérieur : respecter les règles de circulation (sens de circulation, vitesse…), présenter leur badge d'accès au gardien, suivre les instructions du gardien…
- Pour optimiser le temps d'attente, nous vous invitons à séparer par catégories vos déchets avant de vous rendre à la déchetterie.
- Localisation : **sur la route de Bayel en sortant de Bar-sur-Aube** (à côté des services techniques de la CCRB)
- Le badge donne droit à **24 passages par an pour les particuliers**. Le site est protégé par de la vidéosurveillance 24h/24h. **Pas plus de 5 usagers lors du dépôt des déchets à la déchetterie.**
- **La récupération est strictement interdite.**

HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE:

(1er Avril - 31 Octobre)

ÉTÉ	Matin	Après-midi
LUNDI	Fermé	13h30 - 18h30
MARDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
MERCREDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
JEUDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
VENDREDI	10h - 12h	13h30 - 18h30
SAMEDI	10h - 12h	13h30 - 18h30

(1er Novembre - 31 Mars)

HIVER	Matin	Après-midi
LUNDI	Fermé	13h30 - 17h
MARDI	10h - 12h	13h30 - 17h
MERCREDI	10h - 12h	13h30 - 17h
JEUDI	10h - 12h	13h30 - 17h
VENDREDI	10h - 12h	13h30 - 17h
SAMEDI	10h - 12h	13h30 - 17h

LA DÉCHETTERIE

LES DÉCHETS À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE:

Les dépôts sont limités à 1M^3 maximum tous matériaux confondus par passage (3M^3 pour les professionnels).


PILES ET ACCUMULATEURS


RADIOGRAPHIES


ENCOMBRANTS


DEEE


LAMPES


MÉTAUX


MOBILIER


PALETTES


CARTONS


PAPIERS


VERRES


BATTERIES

Limités à 1 / passage


DÉCHETS VERTS

Limités à 1m^3 / passage


DÉBLAIS / GRAVATS

Limités à 1m^3 / passage


HUILES DE VIDANGE

Limités à 20L / passage


HUILES DE FRITURES

Limités à 20L / passage


DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)

Limités à 20Kg / passage

LES DÉCHETS NON ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIE:

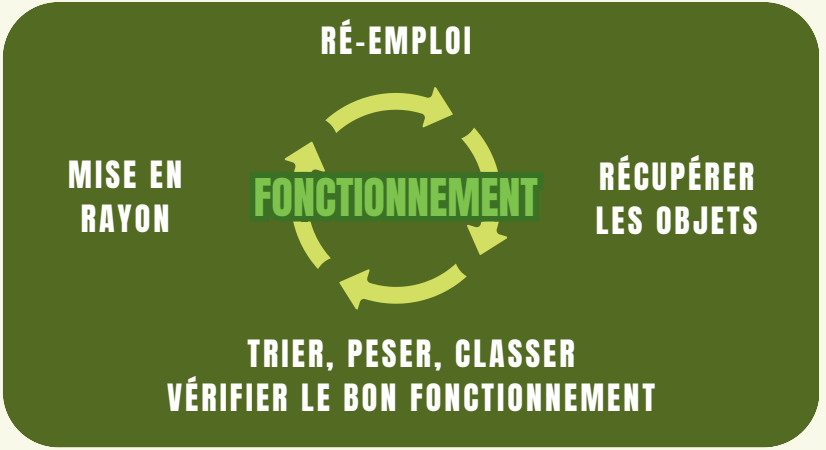
- Ordures ménagères → bac dédié
- Cadavres d'animaux → équarisseur
- Pneumatiques → point de vente
- Médicaments → pharmacie
- Bouteille sous pression → points de vente
- Emballages recyclable hors verre → sac de tri
- Déchets amiantés → centre d'enfouissement dédié
- Déchets d'activité de soins à risques infectieux → point de collecte dédiée: dastri.fr

RECYCL'ORIENT

RÉDUIRE, RÉUTILISER, RECYCLER:

La Recycl'Orient est une structure portée par le SIEDMTO de Vendeure en partenariat avec la Communauté de Communes du Barséquanaise et la Communauté de Communes de la Région Bar-sur-Aube qui gèrent la récupération, la valorisation et la revente de biens. Avec Recycl'orient, vous pouvez offrir une seconde vie à cette abondance de meubles, d'objets, de vêtements…

Les objets sont récupérés, puis triés, pesés, classés et ensuite mis en rayon pour un réemploi. Si besoin, une benne est mise à disposition à la déchetterie de la Communauté de Communes de la Région Bar-sur-Aube.



HORAIRES DE L'ESPACE DE VENTE:

Mercredi: de 14h00 à 18h30
Vendredi: de 14h00 à 18h30
Samedi: de 14h00 à 18h30

HORAIRES DES BUREAUX:

Lundi: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Mardi: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Mercredi: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Jeudi: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Vendredi: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

HORAIRES DU DÉPÔT:

Mercredi: de 13h45 à 18h00
Vendredi: de 13h45 à 18h00
Samedi: de 13h45 à 18h00

LES OBJETS ACCEPTÉS:

Les objets doivent être en bon état de fonctionnement. Le personnel se réserve le droit de refuser un dépôt.



Ameublement tous matériaux...



Textiles (tout type de vêtement, linge de maison...)



Eléments de décoration (bibelot, tableaux, posters...)



Biens culturels



Petits et gros éléctroménagers, HI-FI, informatique...



Quincaillerie, sanitaires...



Vélos, articles de sport et d'activités extérieures...



Mobiliers d'extérieurs de jardin tout matériaux



Jouets, jeux de société, articles de puériculture...



Vaisselles et ustensiles de cuisine...



Tous types de luminaires...



Outils de bricolage et de jardinage...

6 CONSEILS POUR MOINS DE DÉCHETS



1 PROSCRIRE LES PRODUITS JETABLES

Ils représentent environ 8 % des déchets par habitant et par an, soit plus de 30 kilos. Bannissez lingettes, vaisselle à jeter, appareil photo à usage unique… Y compris les produits dits ”biodégradables”, qui en réalité n’en sont pas, comme le tube de papier toilette Aquatube.



2 LIMITER LES EMBALLAGES

Évitez au maximum les emballages et suremballages. Privilégiez les recharges ou des produits faits maison. Pensez également aux produits vendus en vrac. Sauf exception, préférez l’eau du robinet à l’eau en bouteille.



3 RÉDUIRE SA CONSOMMATION DE PAPIER

Diminuez l’impression des courriels ou les sorties papier des documents. Bon nombre d’entre eux sont consultables à l’écran et archivables numériquement. Privilégiez les services en ligne : facturation de l’eau, de l’électricité, du téléphone...



4 MIEUX TRIER

Les papiers ou cartons salis ne doivent pas être mis au tri. Même chose pour la vaisselle en verre et les miroirs qui vont en déchetterie. Pensez à enlever bouchons, capsules et couvercles pour les contenants en verre.



5 COMPOSTER LES DÉCHETS DE CUISINE

Les déchets de cuisine représentent en moyenne 45kg/hab et par an. Si vous avez un jardin, pratiquez le compostage individuel. Ce geste permettrait de réduire les déchets ménagers de 30 % à 40 % par an et par personne. Si vous n’avez pas de jardin, renseignez-vous auprès de votre commune pour savoir si vous disposez d’un compostage collectif près de chez vous.



6 DONNER

Meubles, vêtements qui ne servent plus... Plutôt que de les jeter, pensez à leur donner une deuxième vie (RECYCL’ORIENT). Les conteneurs de collecte pour textiles récupèrent les vêtements, le linge de maison, mais aussi la petite maroquinerie et les chaussures (LE RELAIS).

RAPPEL : LORS D’UN DÉMÉNAGEMENT, LA POUBELLE DOIT RESTER SUR LES LIEUX, CAR ELLE EST RATTACHÉE AU DOMICILE.

SACS JAUNES




Bouteilles & flacons


Emballages en carton


Emballages métalliques


Briques alimentaires

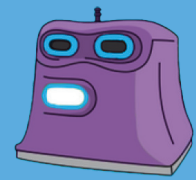

Pots & boîtes


Sachets & films

Il faut simplement les vider et les déposer séparés les uns des autres.

PAPIER


Catalogues, enveloppes, journaux, livres, magazines etc...



Vérifiez qu'il ne reste à l'intérieur **ni CD-ROM attaché en supplément, ni échantillon de cosmétique.**

Les cartons à mettre dans les sacs jaunes sans les emboiter.

VERRE


Bouteilles, flacons, bocaux et pots



Pas de pare-brise, de vitres ou de vaisselle. Les capsules de bouteilles sont à jeter dans les ordures ménagères.

Les couvercles en métal sont à placer dans les sacs jaunes.

LES TEXTILES

LE RELAIS

Bornes disponibles à la déchèterie de Bar-sur-Aube et dans les communes d'Arsonval, Bligny, Ville-sous-la-Ferté et Champignol-lez-Mondeville.


Vêtements propres et secs.... Déchirés ou non




Chaussures liées par paires


Petites maroquineries (sac à main, ceinture...)


Linges de maison

Les textiles abimés sont également acceptés.

MÉMO TRI

Ce mémo tri que vous pouvez afficher chez vous est l'occasion de vous rappeler les consignes de tri de tous vos déchets.

REGION de BAR AUBE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

LES DÉCHETS À DÉPOSER EN DÉCHETTERIE

Les dépôts sont limités à 1m^3 maximum tous matériaux confondus par passage (3m^3 pour les professionnels).

PILES ET ACCUMULATEURS	RADIOGRAPHIES	ENCOMBRANTS	DEEE	LAMPES	MÉTAUX	MOBILIER	PALETTES	CARTONS	PAPIERS	VERRES

BATTERIES	DÉCHETS VERTS	DÉBLAIS / GRAVATS	HUILES DE VIDANGE	HUILES DE FRITURES	DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUE (DDS)
Limités à 1 / passage	Limités à 1m^3 / passage	Limités à 1m^3 / passage	Limités à 20L / passage	Limités à 20L / passage	Limités à 20Kg / passage

LES DÉCHETS NON ACCÉPTÉS EN DÉCHETTERIE

- Ordures ménagères → bac dédié
- Cadavres d'animaux → équarisseur
- Pneumatiques → point de vente
- Médicaments → pharmacie
- Bouteille sous pression → points de vente
- Emballages recyclable hors verre → sac de tri
- Déchets amiantés → centre d'enfouissement dédié
- Déchets d'activité de soins à risques infectieux → point de collecte dédiée: dastri.fr

LES BIODÉCHETS

- La collecte se fera sous forme de **points d'apport volontaire**.
- Chaque commune sera équipée d'au minimum **une borne de collecte dédiée aux biodéchets**.
- Pour cela, **un bioseau sera distribué** à chaque foyer.



Accepter



- Epluchures et restes de repas



- Reste de viandes poissons et crustacé



- Marc de café et thé



- Coquilles

LE COMPOSTAGE

RÈGLES DE BASE:

1. Brasser régulièrement pour apporter de l'oxygène aux décomposeurs
2. Vérifier l'humidité
3. Diversifier les apports : mélanger 50% de matières brunes et 50% matières vertes

ON COMPOSTE



- Epluchures, fruits et légumes crus ou cuits, reste de repas...



- Marc de café/thé/tisanes filtres en papier, coques de noix, noisettes broyées



- Coquilles d'oeufs, essuie-tout



- Bouquet de fleurs, plantes d'intérieur, fanes, feuilles mortes, tontes

ON NE COMPOSTE PAS



- Mégots, plastiques, sacs d'aspirateur, bois, vernis, produits chimiques



- Taille de cyprès et de thuyas (mais on peut les utiliser en paillage)



- Viande, os, poisson



- Mauvaises herbes montées à graines



- Litière et excréments d'animaux

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE BAR-SUR-AUBE

- Gère la déchetterie : les agents accueillent les habitants et assurent l'évacuation des déchets dans les différentes filières.
- Organise la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers résiduels et des sacs de TRI. Ils vident également les bennes d'apport volontaire des emballages en verre et des papiers.
- Informe les usagers sur les bonnes pratiques en matière de déchets.

LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS DE L'AUBE

- Assure le traitement des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables. Le SDEDA organise le traitement des déchets ménagers aubois via un marché unique qui permet de s'adapter à toutes les spécificités de TRI du département. Par ailleurs, il gère les recettes liées au TRI et au recyclage : il reverse aux entités de collecte. Les soutiens de CITEO et la vente des matériaux.
- Accompagne ses adhérents en termes d'optimisation financière et technique.
- Informe les aubois sur les bonnes pratiques en matière de déchets.

CITEO: ÉCO-ORGANISME NÉ DE LA FUSION D'ÉCO-EMBALLAGES ET D'ÉCOFOLIO

- Perçoit la contribution des producteurs pour la valorisation des emballages et papiers. CITEO reverse cette contribution aux collectivités en fonction de leurs performances de TRI.
- Travaille avec les industriels pour éco-concevoir des emballages mis sur le marché et améliorer leur recyclabilité.
- Informe les usagers sur les bonnes pratiques en matière de déchets via des campagnes nationales.

Communauté de Communes
de la Région de Bar-sur-Aube

4 Boulevard du 14 juillet
10200 Bar-sur-Aube

03.25.27.81.24
contact.ccrb@barsuraube.org
www.barsuraube.org